

Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux

AIPR

Objectifs

Approfondir ses connaissances sur la réglementation liée aux travaux à proximité des réseaux et du Guide Technique

Public Visé

Artisan ou salarié d'une entreprise du Bâtiment ou de Travaux Publics
: encadrant, opérateur

Durée

7.00 Heures

1 Jour

Pré Requis

Savoir communiquer en français

Parcours pédagogique

PARTIE THEORIQUE

L'impact de la réforme sur le chantier, votre rôle, vos responsabilités, vos obligations avant et pendant les travaux.

Les déclarations de DT-DICT, l'analyse des réponses, vos compétences.

L'application du Guide Technique

la connaissance des affleurants, les travaux sans tranchées, les arrêts de chantier et les constats.

PARTIE PRATIQUE

Entaînement au QCM

QCM AIPR 1 heure

PROFILS

Encadrant : personne assurant l'encadrement des travaux à proximité de réseaux enterrés ou aériens (chefs d'équipe, chef de chantier, conducteur de travaux)

Concepteur : personne assurant l'encadrement sous la direction du responsable de projet (conducteur de travaux, chargés d'études, personnel de bureau de maîtrise d'oeuvre)

Opérateur : personne assurant l'exécution des travaux à proximité de réseaux enterrés ou aériens (conducteurs d'engins dans les travaux publics, conducteurs de nacelles élévatoires, grue, pompe à béton, suiveur, canalisateur, ouvrier en travaux publics)

Objectifs pédagogiques

Identifier les risques métier pour adapter vos méthodes de travail.

Préparer au mieux la réussite de l'examen sous forme de QCM

Méthodes et moyens pédagogiques

vidéo projecteur, paper board; livret remis aux stagiaires pour la partie théorique

Qualification Intervenant(e)(s)

formateur certifié

Méthodes et modalités d'évaluation

Examen sous forme de QCM

CTFFPA - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 73 31 00647 31

